

PLEUGUENEUC

LE BULLETIN

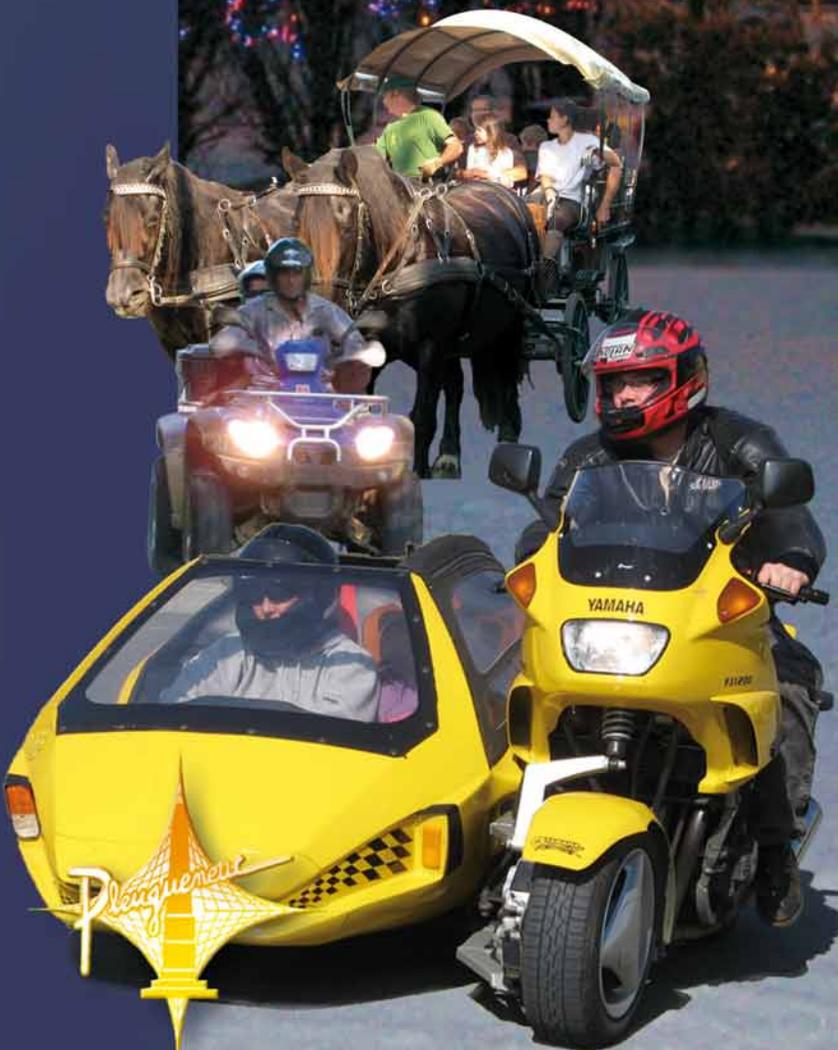
N° 18 - Janvier 2010
Bulletin municipal d'informations



Le 27 septembre 2009
les Virades de l'Espoir avec balades
en véhicules de toutes sortes

à l'intérieur
PLAN
de la commune

à détacher et
à conserver



Centre de loisirs

Des vacances bien agréables pour les enfants



Maisons fleuries



Noces d'Or:



M. et Mme
Michel Yris
le samedi
3 octobre 2009

Les lauréats du concours
des Maisons Fleuries 2009





Le mot du maire

2009 fut une année difficile. La crise, à l'origine financière, est devenue très vite économique puis sociale. Nous savons que certains ménages ont perdu leur emploi, que d'autres vivent dans la précarité. Les secteurs de l'automobile, du bâtiment et de l'agriculture sont particulièrement touchés.

Cependant, notre commune se doit de continuer à investir pour maintenir l'activité économique locale et préparer l'avenir.

■ EN 2009, NOUS AVONS INVESTI 943 047 €

Nos réalisations sont les suivantes : l'atelier pour les services techniques municipaux, le remplacement de 20 fenêtres au nord de l'école, la voirie, l'aménagement de la sécurité, la bibliothèque et l'effacement des réseaux rue de Rennes et rue des Corsaires. En 2010, la Municipalité entend poursuivre ce niveau d'investissement afin de répondre aux besoins et à la demande de la population (la création de la maison médicale place de la Mairie, l'entretien de la voirie...).

■ CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION

L'étude globale relative à sa sécurité et aux emplacements destinés aux piétons et aux cyclistes, est actuellement en cours. J'ai demandé que la priorité soit accordée à la rue du Bourg et à celle de Chateaubriand. Les travaux envisagés portent sur l'effacement des réseaux, la remise en état du réseau d'assainissement si besoin, la réfection de la voirie et l'aménagement de l'accessibilité. Le projet sera présenté lors d'une réunion publique. Les travaux d'effacement des réseaux débiteront dès mars prochain.

■ LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Quant à elle, sera opérationnelle en septembre prochain.

■ 2010 : UNE ANNÉE DE TRANSITION

Notamment sur le plan financier pour les collectivités territoriales (Région, Département, Intercommunalité et Communes). Cette réforme de nos Institutions envisage toutefois le maintien de nos ressources fiscales (taxe d'habitation, taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties). Souhaitons que cela ne change pas !

En revanche, nous ne pourrons plus autant solliciter l'aide financière du Département et de la Région pour la réalisation de nos équipements : leurs ressources sont amputées par le nouveau dispositif mis en place par l'État.

Il sera sans aucun doute nécessaire à toutes les communes de penser à un nouveau développement. La mutualisation des équipements communaux s'imposera (financement du fonctionnement, mise en commun des projets entre communes, mise à disposition du personnel à l'échelon intercommunal comme dans certains pays européens).

Malgré tout, ne sombrons pas dans la morosité. Les travaux continueront avec prudence et responsabilité.

Je compte sur la solidarité qui nous lie et je souhaite qu'elle soit plus forte que jamais.

J'encourage les associations à renforcer toujours et encore ce lien social.

Bonne et heureuse année 2010

Le Maire,
André Blanchard



Un public nombreux



Le Conseil Municipal présent pour la cérémonie des vœux

Les décisions du Conseil

Synthèse des 5 réunions du second semestre 2009

Depuis la parution du dernier numéro du Bulletin de Pleugueneuc en juillet dernier, le Conseil municipal a continué sa mission : suivre les projets lancés au cours du premier semestre 2009, envisager le développement de la commune à travers le lancement de nouveaux projets, préparer le fonctionnement quotidien de la mairie pour l'année 2010.

Le second semestre 2009 a été riche de projets que le Conseil municipal a lancés ou développés en vue de rendre un meilleur service aux habitants.

■ L'amélioration de la sécurité au sein de l'agglomération a été une préoccupation constante du Conseil municipal en 2009. En accord avec la délibération prise en juin, des travaux importants d'aménagement de la voirie ont été réalisés rue du Stade, rue Alphonse Simon, rue de Bellevue et rue d'Armor pour plus de 115 000 euros dont 50% sont financés par l'Etat et le Conseil général. L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques se poursuit : le Conseil municipal a décidé des futurs travaux rue Chateaubriand et rue du Bourg.

■ La construction de l'atelier municipal se termine avec la fin de l'année 2009. Pour un budget global de 330 000 euros environ, les agents municipaux disposeront d'un lieu de travail adapté à leurs missions (atelier, lieu de stockage des équipements municipaux auparavant dispersés en divers endroits, des véhicules, des outils, mais aussi vestiaires).

■ L'ancien presbytère fait l'objet de toutes les attentions. Après plusieurs hypothèses étudiées, le Conseil municipal, l'Architecte des Bâtiments de France et les services d'HLM La Rance envisagent actuellement sa réhabilitation sous forme de 4 logements dans les murs et 6 logements neufs sur les jardins du Presbytère. Les premières esquisses ont été récemment présentées.

■ Comme tous les habitants ont pu le constater, d'importants travaux sont en cours dans les anciens logements de fonction de l'école primaire. Ce bâtiment accueillera, en septembre 2010, la nouvelle bibliothèque qui sera plus spacieuse (240 m²). Cela représente un investissement total d'un montant de 432 000 euros. La commune recevra environ 300 000 euros d'aide publique (subventions du Conseil général, de la Communauté de communes et du Ministère de la Culture).

■ L'intercommunalité s'est beaucoup développée depuis les années 80 et les actions menées dans l'intérêt des communes adhérentes sont de plus en plus importantes. La collecte et la gestion des déchets, l'électrification, la distribution de l'eau sont des activités que seule une commune de 1 600 habitants ne

peut mener et Pleugueneuc adhère donc, entre autre, au Smictom et au Syndicat des Eaux qui ont transmis aux conseils municipaux concernés, pour validation, leurs rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité du service public rendu. Pour des raisons d'économie d'échelle, le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Tinténiac Nord a été dissout au sein du Syndicat Départemental d'Énergie.

Enfin, la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique a décidé d'adopter une nouvelle compétence pour la création et la gestion d'un Relais Assistants Maternels, RAM.

■ Et pour conclure ce chapitre consacré à l'intercommunalité, sur un projet d'avenir, de nature environnementale, le Conseil municipal réuni en décembre 2009 a délibéré sur le projet de création d'une zone de développement de l'éolien à Pleugueneuc. Afin d'éviter le « mitage territorial », des zones ont été proposées à l'échelle du pays de Saint-Malo. Pleugueneuc a été pressentie pour accueillir une Zone de Développement de l'Eolien. Le Conseil municipal a approuvé la création de cette zone partagée avec Meillac et Plesder. Les éventuels installateurs d'éoliennes devront se conformer, dans le futur, à cette carte.

■ Enfin, parmi les sujets que le Conseil municipal aborde chaque année, on peut citer, entre juillet et décembre 2009 : la participation de la commune au Concours cantonal des maisons fleuries (organisé cette année à La Chapelle-aux-Filtzméens), la fixation du montant de la redevance d'assainissement versée à la Saur, le renouvellement du contrat de capture et de gestion de fourrière animale (pour les animaux errants), la fixation des tarifs communaux pour 2010 (abonnement à la bibliothèque, location de la salle multifonction, tennis, garderie périscolaire, etc...), et bien sûr la rentrée scolaire.

En septembre 2009, 212 élèves ont été accueillis dans 8 classes différentes (89 enfants sont scolarisés en maternelle et 123 élèves sont en classes élémentaires). Pour faire face à l'augmentation des effectifs accueillis sur le temps du midi, un agent communal renforce la surveillance des enfants dans la cour.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE EST OUVERTE !

Depuis le 1er septembre 2009, la poste est gérée entièrement par la commune qui a créé un emploi à hauteur de 26,5 h/semaine (dont 18,5h consacrée à l'agence).

La Poste s'est engagée à aider financièrement la commune pendant 9 années (aide renouvelable une fois).

DÉSHERBAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

En accord avec le plan de désherbage adopté par le Conseil municipal en juin 2008, il convient de trouver des solutions alternatives aux traitements phytosanitaires pratiqués jusque là. Pour cela, une brosse désherbeuse est acquise, avec le soutien financier de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et l'Agence de l'eau.

UNE MAISON MÉDICALE DANS LE LOCAL COMMUNAL INCENDIÉ EN AVRIL 2009

Les communes rurales rencontrent de plus de plus de difficultés pour trouver et installer des médecins de campagne.

Pour préparer l'avenir et maintenir un service de santé de proximité, le Conseil municipal étudie la possibilité de créer une maison médicale, place de la mairie, capable d'accueillir dans de bonnes conditions, les habitants de Pleugueneuc et des alentours et les professionnels de la santé.

EQUIPEMENT D'INFORMATION

Le Conseil municipal a décidé de :

- réaliser un plan de la commune (inséré dans ce bulletin),
- refaire le panneau d'information situé à l'entrée Nord au niveau de l'échangeur 4 voies,
- créer des panneaux de signalisation routière pour situer les hameaux (en cours d'installation).

A L'ÉCOLE

Une commission cantine a été créée en juillet 2009. Elle réunit des parents d'élèves, des agents communaux, des conseillers municipaux, la déléguée départementale de l'éducation nationale et le directeur de l'école. Elle est chargée d'étudier les conditions de bon déroulement des repas.

Par ailleurs, pour faciliter le travail des agents communaux en cuisine, le Conseil municipal a décidé d'acquérir un meuble adapté au maintien au chaud des mets cuisinés sur place.



Tarifs 2010

Tarifs municipaux

	2009	2010 <small>(idem 2009)</small>
■ CIMETIÈRE		
concessions (1e m2)		
- Concession cinquantenaire (en bordure d'allée) :	192€	192€
- Concession cinquantenaire (intérieur section) :	177€	177€
- Concession trentenaire :	159€	159€
- Concession de cases au colombarium :		
Durée 15 ans :	650€	650€
Durée 30 ans :	870€	870€
■ LOCATION MATÉRIEL commune (par jour)		
- Chapiteau (40 m2)		
Commune :	105€	105€
Hors commune :	165€	165€
- Chapiteau (60 m2)		
Commune :	125€	125€
Hors commune :	200€	200€
- Auvent :	20€	20€
- Table :	5€	5€
- Chaise :	0,50€	0,50€
■ GARDERIE à l'heure		
- 0 H 30 :	1,00€	1,00€
- 1 H :	1,80€	1,80€
- 1 H 30 :	2,40€	2,40€
- 2 H :	3,05€	3,05€
à la journée (matin et soir)		
- 2H30 :	3,50€	3,50€
- 3 H :	3,70€	3,70€
- 3 H 30 :	4,00€	4,00€
■ PÊCHE		
- Carte à la journée :	2€	2€
- Carte à l'année :	25€	25€
■ BIBLIOTHÈQUE		
- Abonnement annuel :	9€	9€
■ PHOTOCOPIES		
- copie format A4 :	0,30€	0,30€
- copie format A3 :	0,50€	0,50€
■ TENNIS		
Abonnement annuel		
- habitants de Pleugueneuc :	40€	40€
- non-habitants Pleugueneuc :	50€	60€

Tarifs salle multifonction

	Effectifs	2008	2010 <small>(idem 2009)</small>
■ Vin d'honneur	salles A et B : 400 c	160 €	160 €
	salle A : 280 c	110 €	110 €
11 h à 14 h	salle B : 110 c	80 €	80 €
et de 16 h à 19 h	salle associative : 80 c	70 €	70 €
	salle annexe : 80 c	50 €	50 €
■ Buffet Froid	salle associative	120 €	120 €
	salle annexe	120 €	120 €
■ Salle A	280 c	500 €	500 €
■ Salle B	120 c	290 €	290 €
■ Salles A et B	400 c	645 €	645 €
■ Cuisine A		75 €	75 €
■ Cuisine B		40 €	40 €
■ Bal, congrès, concert,		340 €	340 €
■ Théâtre, loto		340 €	340 €
■ Vaisselle		80 €	80 €
Salles en semaine pour ateliers			
■ salle B (privé)		30 €/ h	30 €/ h
■ Salle A (privé)		50 €/ h	50 €/ h
■ Salle B (associations)		10 €/ h	10 €/ h
■ Salle A (associations)		10 €/ h	10 €/ h

■ Caution de 2 000 € (salles A et B) et de 1 000 € (salle associative)

■ pour les habitants extérieurs :
plein tarif en 1ère journée, réduction de 40% en 2ème journée, 20% pour lotos, concerts

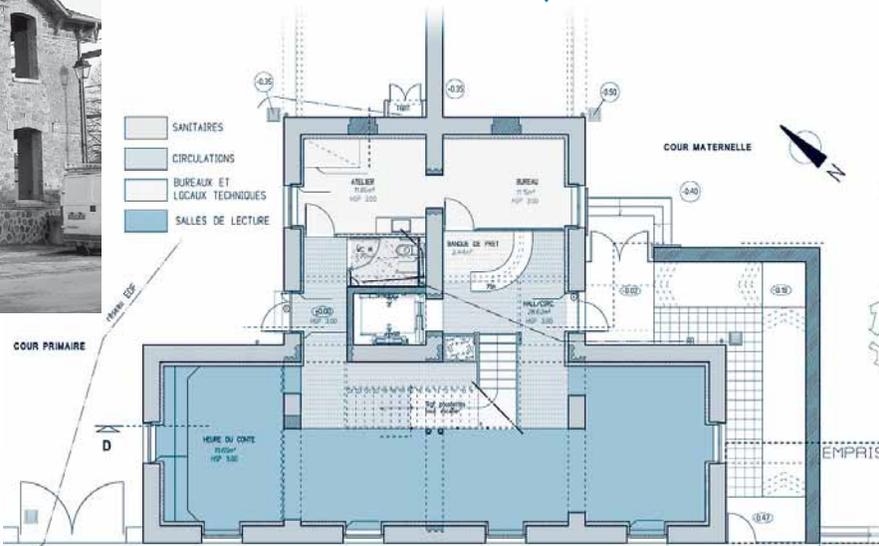
■ pour les habitants de Pleugueneuc :
réduction de 40% salles A et B en 1ère et 2ème journée, vaisselle et cuisine

La nouvelle bibliothèque

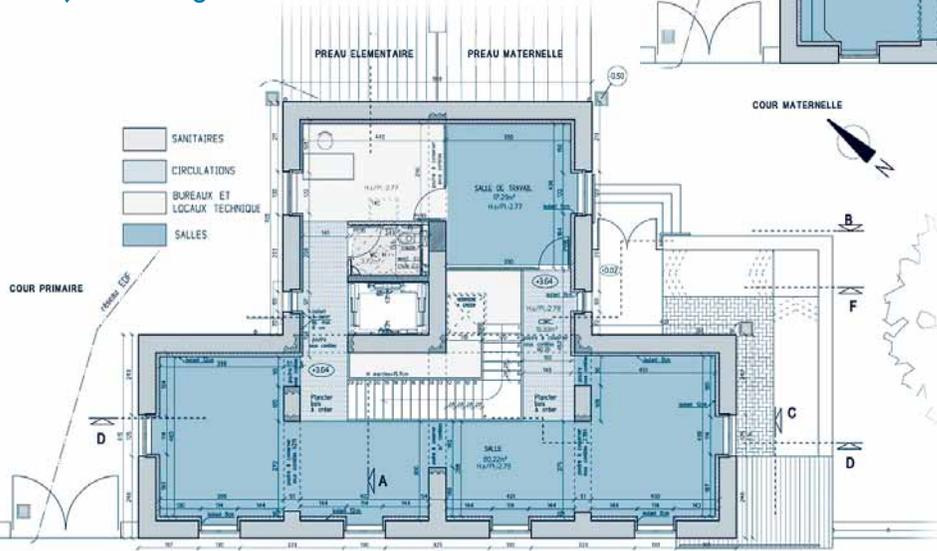


Réhabilitation des anciens logements de fonction de l'école.

Projet du rez-de-chaussée



Projet de l'étage



Atelier communal



ÉLECTIONS RÉGIONALES

Dimanche 14 Mars 2010
Dimanche 21 Mars 2010

Mode de scrutin : Proportionnel à 2 tours.

Si au premier tour une liste dépasse 50% des exprimés, elle obtient une prime de 25% des sièges. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes (y compris celle arrivée en tête) ayant obtenu au moins 5% des exprimés. Si aucune liste dépasse les 50% de suffrages, il est procédé à un deuxième tour dans les conditions suivantes : Les listes ayant obtenu au moins 10% des exprimés au 1er tour peuvent participer au 2ème tour. (si une seule liste atteint les 10% d'exprimés, la liste suivante en suffrages participe au 2ème tour).

Les listes ayant obtenu au moins 5% au 1er tour peuvent fusionner avec l'une des listes participant au 2ème tour.

Une prime de 25% des sièges est attribuée à la liste en tête. Le reste des sièges est attribué à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes (y compris celle arrivée en tête) ayant obtenu au moins 5% des exprimés au 2ème tour.

Médailles

**pour leurs
20 années
de travail**



Le 20 novembre 2009, André Blanchard a remis à Madeleine Pinault, cuisinière et Ginette Blanchard, agent territorial en petite section, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour leurs vingt années au service de la collectivité.

Stage de secourisme



Les 18 et 25 Novembre 2009, le personnel communal a reçu une formation.

Rentrée 2009



La rentrée en Septembre 2009 pour l'équipe pédagogique

Cette année, 212 élèves ont été accueillis dans les 8 classes.

Sur le temps du midi, un agent communal renforce la surveillance des enfants dans la cour.



La rentrée aussi pour le personnel communal

Travaux de sécurité de l'agglomération

Vendredi 20 novembre s'est tenue la réception du chantier d'aménagement de la sécurité au sein de l'agglomération, à savoir : rue d'Armor, rue Alphonse Simon, rue Bellevue et rue du Stade.

Le montant des travaux s'élève à 86 361,18 € HT, soit 103 287,97 € T T C.
Une participation de 43 180,60 € a été sollicitée au titre de la Dotation Globale d'Equipement ainsi que 10 700 € au titre des amendes de police.
Le solde restant ainsi à la charge de la commune est de 49 407,37 €.

Notons qu'une étude globale sur la sécurité des axes principaux (rue de Rennes, rue de la Libération, rue du Bourg et rue Chateaubriand) est en cours. Elle fera l'objet d'une présentation publique très prochainement.



Éco-subsidation pour vos travaux

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) met en place une éco-subsidation pour permettre aux propriétaires de financer des travaux d'économie d'énergie.

L'éco-subsidation encourage la réalisation de travaux « simples et rentables » qui permettront un retour sur investissement en 4 à 7 ans, par exemple :

- L'isolation (combles, murs...),
- Le remplacement d'anciennes fenêtres par des fenêtres plus isolantes,
- Le remplacement d'une chaudière par un modèle plus performant.

L'éco-subsidation peut être cumulée avec le crédit d'impôt en faveur du développement et l'éco-prêt à taux 0, dispositifs déjà accessibles sans critère de ressources.

L'éco-subsidation prend la forme d'une aide fiscale dont le montant représente de 20 à 35 % des dépenses à effectuer, dans la limite de 13 000 € de travaux.

Elle est réservée aux ménages dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond :

Pour bénéficier de l'éco-subsidation de l'ANAH, certaines conditions sont à respecter :

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans et doit être la résidence principale du bénéficiaire. En outre ce dernier doit s'engager à y rester pendant au moins six ans après la fin des travaux.
- Le montant des travaux doit se situer entre 1500 € et 13 000 €. Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment dans un délai d'un an après la demande de subvention.

Renseignements :

ANAH d'Ille-et-Vilaine
L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre
35031 RENNES cedex
Tél. : 02.99.33.43.36 (propriétaire occupant)
Tél. : 02.99.33.43.23 (propriétaire bailleur)

Le recensement agricole 2010

LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

recherche des enquêteurs

Objectif :
Assurer la collecte d'informations auprès des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur.

- Profil :
- disponibilité
 - goût du relationnel
 - sens de l'organisation et rigueur
 - connaissance du milieu agricole
 - permis de conduire et véhicule requis

de septembre 2010 à avril 2011

Dépôt des candidatures :
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
SRISE - Recrutement pour le recensement agricole - 15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes Cedex 9

Courriel : ra2010.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources « de base » Prise en charge 20%	Plafond de ressources « prioritaires » Prise en charge 35%
1	11 212 €	8 625 €
2	16 398 €	12 614 €
3	19 722 €	15 169 €
4	23 040 €	17 723 €
5	26 372 €	20 286 €
Personne supplémentaire	3 322 €	2 554 €

Haies bocagères

Les aides pour la plantation continuent en 2010... La Communauté de Communes lance le programme.

Les critères d'éligibilité sont les suivants:

 200 mètres minimum d'un seul tenant pour les plantations de haies et 50 ares maximum pour les bosquets,

 Il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas là, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.

 La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager,

 L'utilisation d'essences feuillues locales et une hauteur à terme supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies).

 Les bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien.

Le paillage utilisé par les planteurs doit être biodégradable.

 Une convention de bon entretien sera signée pour 10 ans, à réception des plants (courant novembre 2010).

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous à la mairie avant fin février 2010.



L'arrêt des traitements...

c'est dans l'air du temps.

VOTRE COMMUNE S'ENGAGE, POURQUOI PAS VOUS ?

De nombreuses études ont permis de mettre en évidence l'implication des pesticides dans la pollution des eaux.



Les herbicides utilisés dans les bourgs se retrouvent très souvent dans les cours d'eau !

Tout applicateur de pesticides (agriculteurs, collectivités et services publics, particuliers) est donc responsable de la qualité de l'eau et se doit de tout mettre en œuvre pour l'améliorer.

A son niveau, comme de nombreuses municipalités, votre commune s'est engagée dans une démarche de modification de ses pratiques de désherbage. Désormais elle réalise le moins possible de désherbage chimique sur l'ensemble de ses espaces et donne la priorité à des techniques de désherbage plus respectueuses de l'environnement.

Bien entendu ce choix n'est pas sans entraîner de désagréments aux yeux de certains d'entre nous. Le fait de ne plus traiter chimiquement, peut entraîner dans certains cas une présence plus visible de végétation spontanée. Ce nouvel aspect du paysage urbain ne doit en aucun cas être assimilé à une forme de laxisme de la part des services techniques ou des élus.

En fonction des modes de désherbage retenus par la commune, vous aurez l'occasion d'apercevoir les services techniques brûler, faucher, arracher ou biner l'herbe le long des rues et sur certaines zones du centre bourg.

Nous vous invitons à les encourager dans leurs efforts pour la reconquête de la qualité de l'eau, et à faire preuve d'indulgence si quelques « mauvaises herbes » venaient à réapparaître quelques jours après leur passage (la présence ponctuelle de végétation spontanée ne doit pas remettre en cause le choix du non chimique).

DESHERBER DEVANT CHEZ VOUS, SANS DESHERBANT CHIMIQUE

Pour accompagner votre commune dans cette démarche, vous pouvez à votre tour choisir de désherber devant chez vous mais aussi dans votre jardin sans employer de désherbant chimique !

Le binage, l'arrachage, la fauche, la tonte, le balayage ou le paillage peuvent pallier l'usage de traitements chimiques et permettre aux services techniques d'économiser du temps afin de le consacrer davantage aux secteurs les plus difficiles à gérer.

Tous ensemble, changeons nos pratiques

Au travers de ses nouvelles méthodes de désherbage, votre commune montre l'exemple à suivre, alors accompagnez-la !

■ En réfléchissant vous aussi à la place de la « mauvaise herbe » dans le centre bourg et en considérant qu'un endroit non désherbé n'est pas synonyme de saleté !

■ En utilisant, chacun à son échelle, les techniques de désherbage alternatif (binage, arrachage, fauche, paillages...).

**N'oubliez pas !
La qualité de l'eau
c'est l'affaire de tous.**



Depuis le 4 janvier 2010 :

Nouveau service de collecte sélective

Des sacs de tri pour tous et un passage tous les 15 jours
(les lundis des semaines paires)

LE + POUR L'USAGER

- Un seul contenant pour mes déchets triés : le sac jaune
- 1 seul jour à retenir (Ordures Ménagères chaque semaine, sacs jaunes tous les 15 jours)
- 1 seul endroit où présenter sacs de tri et bac Ordures Ménagères : le point de regroupement Service équivalent sur tout le territoire

CE QUI CHANGE

- Emballages et papier sont regroupés dans le sac jaune
- Un passage tous les 15 jours
- Suppression des colonnes d'apport volontaire emballages et papier
- Bac d'ordures ménagères et sacs jaunes collectés le même jour.

CE QUI NE CHANGE PAS

- Colonnes pour le verre
- Ordures collectées une fois/semaine

LE + POUR LA COLLECTIVITÉ

- Collecte en sacs sur tout le territoire, amélioration des performances
- Un passage tous les 15 jours : moins d'émission de CO2 dans l'air et maîtrise des coûts



Le dernier Echo du Tri explique la mise en place du nouveau service et les nouvelles modalités de collecte. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres en décembre, il comprend un calendrier de collecte.



SMICTOM des Cantons de Bécherel, Combourg, Hédé et Tinténiac

12 rue Nationale 35190 TINTENIAC
Tél. : 02 99 68 03 15

(du lundi au vendredi de 10h à 12h
(fermé le lundi) et de 14h à 16h
Fax : 02 99 68 19 47

Email : sictom@tinteniac.fr

Site internet : www.sictom-tinteniac.fr



Des guirlandes de Noël ÉCONOMES

Comme vous avez sûrement dû vous en apercevoir, suite à l'incendie d'un des ateliers municipaux, l'ensemble des guirlandes de Noël a été changé. Comme lors du remplacement des décorations de la rue de Rennes, nous avons continué dans la voie de l'économie d'énergie.

En effet, la consommation des illuminations de Noël de la commune était de 12 000 w, nous sommes maintenant à une consommation d'à peu près 2 400 w. C'est à peine plus que la consommation d'un aspirateur pour la même durée et un peu moins qu'un chauffage de 2 500 w (pour chauffer une pièce de 25 à 30 m²).



Certains pensent que c'est encore trop et vont même jusqu'à préconiser de supprimer les guirlandes de Noël.

Mais, dans ces moments de froid et de crise, n'avons-nous pas le droit d'offrir un peu de réconfort et d'émerveillement à nos enfants et petits-enfants ?

PAS DE CHANCE POUR LE SMICTOM !

Les conditions météorologiques n'auront pas fait de cadeau au démarrage de la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif.

Certains ont sûrement cru s'être trompés de jour, mais non, c'est bien le lundi très tôt le matin pour les ordures ménagères et le lundi des semaines paires pour le ramassage du tri sélectif (dans les sacs jaunes qui peuvent être bleus jusqu'à épuisement du stock).

En effet, quel comble, et quel argent jeté par les fenêtres que de mettre directement des sacs à la poubelle sans le contenu pour lesquels ils ont été prévus !

Pour le respect du voisinage et de la voie publique, lorsque les sacs ne sont pas ramassés, il est sage et raisonnable de récupérer nos biens et de les stocker jusqu'au prochain ramassage...

Si la place venait à manquer, n'hésitez surtout pas à vous rendre dans les déchetteries qui feront un accueil favorable à vos sacs en couleur !

La MARPA de Pleugueneuc et des environs...

La structure entame sa deuxième décennie et doit se préparer à un changement de cap dans les mois à venir.

En effet, nous avons obtenu du comité régional, le 16 mai 2008, un avis favorable sur le bien fondé de l'extension mais pas l'obtention du budget soin.

Cet avis, valable 3 ans, arrivera à son terme l'année prochaine.

Le projet d'extension porte sur la création de 29 places d'hébergement permanent dont une unité spécifique pour personnes désorientées d'une capacité de 9 places.

L'établissement futur, d'une capacité totale de 48 résidents, serait restructuré en E.H.P.A.D (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et à ces 48 places d'hébergement, s'ajouteraient 2 places d'accueil de jour. Nous avons prouvé notre professionnalisme auprès des autorités de tarifications afin qu'une décision intervienne en notre faveur en mettant en place tous les outils de la loi 2002-2 et plus particulièrement ceux de l'évaluation interne.

Nous avons rencontré le Préfet et le Sous-préfet durant le dernier trimestre 2009 afin d'obtenir, de la part des services de l'État, un accord écrit validant définitivement le projet et permettant d'envisager le début des travaux.

En réponse à cette situation, on nous demande un passage en EHPAD à capacité constante qui majorera les coûts de fonctionnement, aggravera une situation financière déjà délicate et aura comme impact :

une augmentation du tarif hébergement, cela pour une prestation équivalente.

De plus, la structure est vieillissante et nous n'avons pas de financement possible, en dehors de cette extension, pour les travaux obligatoires de mises aux normes de sécurité et de rénovation.

Le vieillissement de la population et l'accroissement de la dépendance ne semble plus être un problème majeur pour le Conseil Général qui privilégie désormais le maintien à domicile. Ce dernier est, peut-être, une économie de santé à court terme mais c'est également un risque sanitaire pour les personnes âgées à moyen et long terme : chutes nocturnes, accidents domestiques, etc.

Depuis 2001, il n'a été créé et octroyé que 23 places sur le secteur gériatrique de Combourn sur les 981 places autorisées au niveau Départemental (2%). En 2009, nous étions, paraît-il, prioritaires mais nous avons vu d'autres

extensions et créations se faire, peut-être plus politiques que nécessaires...

Faute de l'accord du budget soins dans les mois qui viennent, le dossier devra repasser devant la nouvelle commission qui remplacera le CROSM, provoquant la démotivation des intervenants, notamment du Conseil d'Administration, la dissolution de l'association et l'arrêt de la gestion actuelle de la structure.

J'espère encore voir ce projet aboutir en récompense des efforts conjoints de la direction de la structure, du conseil d'administration et de son bureau, et parce qu'il démontrera ce que nous avons toujours soutenu, en dépit des critiques, que, pour un tarif hébergement et un cout de réalisation identiques voire inférieurs, il est encore possible d'offrir à nos anciens un lieu de vie aux surfaces conséquentes, largement ouvert sur l'extérieur et qui ne soit pas un alignement de placards.

Aussi en cette période de vœux, je souhaiterai aux intervenants, administratifs et politiques, une saine vieillesse sans perte d'autonomie ni handicap.

Patrice SAUVEUR
Président de l'association

en Bref...

Communiqué de presse de la MSA

« chirurgie ambulatoire »

Vous devez bientôt subir une intervention chirurgicale de type cataracte ou extraction des dents... Savez-vous que certaines opérations offrent la possibilité de rentrer chez soi le soir même de votre intervention ? Ce mode d'hospitalisation est appelé « chirurgie ambulatoire ».

● POUR QUEL TYPE D'INTERVENTIONS ?

Les interventions comme la cataracte, la chirurgie des varices, l'extraction de dents, l'opération des végétations, l'arthroscopie simple du genou, la chirurgie du canal carpien... sont réalisables en chirurgie ambulatoire.

● VOTRE PRISE EN CHARGE

Tout est programmé à l'avance : les examens préopératoires, votre accueil, l'intervention chirurgicale et la préparation de votre retour à domicile, en accord avec une équipe médicale.

«Et si je rentrais le soir même à la maison?»



● INTÉRÊT DE CE MODE D'HOSPITALISATION

- Le retour à domicile le soir même.
- Un temps d'attente réduit.
- Une diminution des risques d'infections nosocomiales et opératoires.

90 % des patients ayant subi une intervention chirurgicale sans hospitalisation sont satisfaits

Enquête d'opinion menée par l'Assurance Maladie en 2002 auprès de 30 000 personnes.

Parlez-en dès maintenant à votre médecin.
Plus d'infos sur www.ameli.fr et au 36 46.



DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN.
DÈS 50 ANS, C'EST TOUTS LES 2 ANS.

CANCERINFOSERVICE
0810 810 821

ACTIF

Association au service des personnes en recherche d'emploi de la Bretagne Romantique. Elle propose des missions de travail ainsi qu'un accompagnement professionnel et social.

Permanence le lundi matin sur la maison de l'emploi Combourn. Pour nous rencontrer prendre rendez-vous en appelant le : **02 99 69 20 46.**

État-Civil 2009



32 NAISSANCES

LEMARIÉ Ziha	Le Frêche	24 janvier
LEMONNIER Klervi	Tréguivien	21 février
GOISBEAU Fanch	L'Aumône	25 février
BLANCHARD Antonin	9, Cours Nogues	12 mars
PICHON Ethan	7, rue Broussais	24 mars
BRUNEAU Leya	10, impasse Piquette	24 mars
CHAUVEL Yoan	14, rue de la Vallée	02 avril
MORAUX Candice	28, rue de la Plaine	07 avril
MERCIER Owen	La Barre du Leix	26 avril
CLERC Perrine	Le Breil - Caulnette	29 avril
GRANDJEAN Jélan	L'Aumône	02 juin
HAMON Théo	11, rue de la Plaine	06 juin
NIVOLE Inès	2, allée d'Estienne d'Orves	23 juillet
COULON Lila	17, rue de Rennes	27 juillet
HUCHET Lynn	11, rue Chateaubriand	02 août
LAFFICHER Yanis	13 bis, rue du Stade	04 août
LE CORVAISIER Noan	Le Haut Couëdan	06 août
TAROT Iwen	12, square Brocéliande	06 août
PALABE Aydan	16, rue du Bourg	08 août
MORILLON--GAUBERT Arthur	La Chenairie	10 août
LE BOURHIS Arthur	Pitrel	03 septembre
QUINQUIS Julie	Le Bas Couëdan	10 septembre
HEARD Lally	Baussaine	13 septembre
PACAUT Noah	Les Champs Chevaliers	14 septembre
GIRAUDEAU Sacha	6, rue des Côteaux	22 septembre
PROT Louizon	7, rue Chateaubriand	01 octobre
MASSART Aaron	3 bis, rue Bertrand Duguesclin	11 octobre
SARCIAUX Léane	Le Bois aux Moines	15 octobre
SALMON Léo	39, rue Alphonse Simon	06 novembre
LECHARPENTIER Côme	La Ville Morhain	07 novembre
GENOUVRIER Ema	26, rue de la Vallée	13 décembre
JUBIN Yanaël	12, rue de Rennes	19 décembre



14 MARIAGES

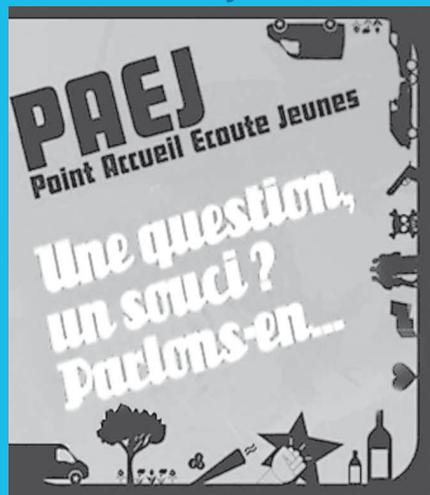
MILAN Anthony & HAM Stéphanie	15, rue de la Plaine	02 mai
GERNIGON Patrick & ERMEL Martine	8, impasse Piquette	23 mai
LEVÊQUE Johan & GILLET Ionna	15, rue Alphonse Simon	23 mai
BERGHOFF Tobias & MASSON Aurélia	53, rue de Rennes	27 juin
BRAULT Laurent & CHERUEL Claire	47, rue de Rennes	27 juin
TALVARD Jean-Luc & AMOURIAUX Chrystèle	1, rue du Stade	04 juillet
CHRÉTIEN Sébastien & MOGENTALE Céline	La Lande Besnard	18 juillet
GLÉMOT Alain & FORTIN Nathalie	29, rue de Rennes	25 juillet
MAUNY Jean-Christophe & PRIÉ Anne-Cécile	La Métairie Neuve	08 août
COSSET Cyril & JOUANNOT Caroline	L'Hôpital	22 août
LETERTRE Erwan & RENAULT Cindy	Le Bois aux Moines	05 septembre
MORAUX Frédéric & COMMEUREUC Stéphanie	28, rue de la Plaine	05 septembre
VARIN Thierry & LOISEL Magali	30 bis, rue de la Libération	19 septembre
SARRAZIN Raphaël & RICHARD Martine	Les Perrières	17 octobre

17 DÉCÈS

BODIN Henri Pondolay	14 janvier
GILLET Arsène Le Bois ès Coqs	03 février
GENTIL Catherine <i>épouse BEDEL</i> 1, rue Alphonse Simon	13 février
MICHEL Madeleine <i>veuve LEPÈRE</i> Le Breil - Caulnette	01 mars
IRIS Suzanne <i>veuve RÉMOND</i> MARPA	24 mars
CHESNAIS Édouard La Ville Hue	04 avril
MOULINET Jeanne <i>veuve ANDRÉ</i> 1 square de Bertheline	25 avril
DELAUNAY Marie <i>veuve AINS</i> MARPA	11 mai
GALLAIS René Le Perquer	20 mai
GUILLOT Yvonne <i>veuve GLORY</i> 1, rue de Broussais	28 mai
ARNAULD Charles 21, rue de la Libération	29 mai
FORESTIER Michel 15, rue de Coëtquen	11 août
MÉTAYER Alice <i>épouse NOBILET</i> 2, rue du Stade	17 août
DURAND Denise <i>veuve GILLET</i> Le Bois ès Coqs	08 septembre
FOURÉ Maurice 8, rue de Coëtquen	04 octobre
POTIER Alain Le Petit Limeul - St-Gilles	15 novembre
PIOT Gisèle <i>épouse DESAIZE</i> La Ville Morhain	01 décembre

INFO JEUNESSE

Point d'accueil écoute jeunes



Anonyme, confidentiel et gratuit :

tél. 0800 804 001

paej@stmalo-agglomeration.fr

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du Pays de Saint-Malo a ouvert ses permanences pour tous les jeunes de 11 à 25 ans, et leurs familles. Vous y trouverez une oreille attentive, anonyme et professionnelle pour vous aider à résoudre vos petits ou gros soucis.

« Écouteuse coordinatrice du PAEJ, je suis là pour proposer une première écoute aux jeunes qui rencontrent des difficultés. Par l'échange et le dialogue, je propose aux jeunes rencontrés de désamorcer une difficulté ou une situation plus ou moins « figée », et selon le besoin, je peux également l'orienter vers la personne adéquate : un conseiller d'insertion, une assistante sociale, un médecin, le planning familial, un psychologue... ».

Les lieux de rencontre

Pour rencontrer Florence Poirier, l'écouteuse coordinatrice du PAEJ, vous pouvez venir aux permanences, l'accueil y est anonyme et gratuit :

- à **Dol-de-Bretagne** les mardis de 16h à 18h, à l'entrée de l'Espace Jeunesse, à côté de l'Espace Social.

- à **Combourg** les mercredis de 17h à 19h dans le local annexe de la Poste.

Il est possible d'obtenir un rendez-vous dans un espace plus proche de votre lieu de vie en contactant gratuitement le :

0800 804 001

ou par mail :

paej@stmalo-agglomeration.fr

Cartes grises

NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE

Avec la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules, l'ensemble des opérations concernant les certificats d'immatriculation peut techniquement être réalisé soit chez un concessionnaire habilité, soit par courrier adressé à la préfecture. Dès lors, à compter du 1er janvier 2010, les opérations relatives aux cartes grises seront réalisées sans aucun déplacement des professionnels ou des particuliers aux guichets de la préfecture ou des sous-préfectures.

Ainsi seront réalisées, auprès d'un professionnel de la vente de véhicules, les opérations suivantes :

- Immatriculations des véhicules neufs
- Immatriculations des véhicules d'occasion (changement de propriétaire)
- Inscriptions de déclaration d'achat pour les véhicules d'occasion immatriculés en France.
- Inscriptions déclarations de cession
- Demandes de certificats de situation de véhicule

Le paiement des taxes afférentes aux certificats d'immatriculation pourra s'effectuer directement auprès des professionnels agréés.

Seront réalisées par courrier, auprès de la préfecture (Service des cartes grises - DRLP/BCR - 3 avenue de la préfecture - 35026 RENNES CEDEX 9), en plus des opérations indiquées ci-dessus, les opérations telles que :

- Les changements de locataire
- Les modifications de caractéristiques techniques des véhicules
- Les immatriculations de véhicules importés, de véhicules de collection, de véhicules agricoles et forestiers, de véhicules diplomatiques
- Les demandes de duplicatas de cartes grises suite à une perte, un vol...
- Les changements de domicile
- Les changements d'état-dvill, d'état matrimonial ou de raison sociale
- Certificats W garage (remplacent les cartes W)
- Les inscriptions et les radiations de gages.

Pour les véhicules dont l'âge et le genre les soumettent à l'obligation d'un contrôle technique, il conviendra de produire la preuve du contrôle technique en cours de validité.

Le changement de domicile pourra également s'effectuer par internet, à l'adresse suivante :

<http://www.changement-adresse.aouv.fr>

Les services de la préfecture traiteront les demandes de conversion spontanée (changement de l'ancien numéro d'immatriculation contre un nouveau numéro SIV) à compter du 1er janvier 2010.

Les guichets traditionnels de la préfecture ou des sous-préfectures n'existeront sous leur forme actuelle au 1er Janvier 2010.

En revanche, les services de la préfecture pourront recevoir et traiter, par rendez-vous si le dossier le justifie, les demandes de renseignements ou les dossiers particulièrement complexes.

A cette fin, une cellule spécifique de contact sera joignable, à compter du 1er Janvier 2010 :

par messagerie électronique

SIV-info@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

Par téléphone au :

02 99 02 14 81 (de 14h à 16h)

Comment limiter la pub dans nos boîtes aux lettres ?

MOINS DE PROSPECTUS !

Refuser la pub dans votre boîte aux lettres c'est économiser une moyenne de 40 kg de papier par an, c'est-à-dire : 20 à 40 kg de bois, 200 à 600 litres d'eau, 200 Kwh d'électricité, des colorants... Soit un coût minimum de 62 euros hors distribution, facturé aux consommateurs lors de leurs achats.

Pour ceux qui désirent ne plus les recevoir il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent toutefois le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Disponible à la Mairie ou auprès de la Maison de la Consommation et de l'Environnement (02 99 30 35 50), cet autocollant est simplement dissuasif. Vous pouvez aussi imprimer votre autocollant depuis le site du Ministère de l'Écologie : www.environnement.gouv.fr



MAIRIE

Tél : 02 99 69 40 47 - Courriel : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie au public :

Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h30	
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	

PERMANENCES

Maire : du lundi au vendredi sur rendez-vous

Adjoints : sur rendez-vous

SERVICES MUNICIPAUX

◆ BIBLIOTHÈQUE : 02 99 69 49 56

Lundi de 15h30 à 17h30

Mercredi de 15h à 18h

Samedi de 10h à 12h

◆ GARDERIE : 02 99 69 49 56

Ouverture les jours de classe :

Le matin de 7h 30 à 8h 50

et le soir de 16h 40 à 18h 40.

TÉLÉPHONES UTILES

◆ Pompiers : 18

◆ Service Médical de Garde : 15

◆ Gendarmerie : 17

◆ Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

◆ GDF sécurite-dépann. : 0810 433 035

◆ EDF sécurite-dépann. : 0810 333 035

SERVICES

◆ LA POSTE : 02 99 69 40 32

◆ ECOLE PRIMAIRE : 02 99 69 40 26

◆ MARPA : 02 99 69 49 43

◆ SALLE MULTIFONCTION

Réservations : 02 99 69 40 47

SERVICES INTERCOMMUNAUX

◆ CONSEILLER GENERAL

M. LEFEUVRE La Chapelle aux F.

Tél. : 02 99 45 23 45

◆ COMMUNAUTE DE

COMMUNES : 02 99 45 23 45

◆ SIGEP : piscine de Combourg

Les habitants de Pleugueneuc bénéficient de tarifs réduits. Se renseigner en Mairie

◆ CORRESPONDANT Ouest-France :

Mme Agnès Bertrand :

02 99 45 29 78 ou 06 77 12 48 43

EMPLOI PERMANENCES SOCIALES

◆ ASSISTANTE SOCIALE

2ème et 4ème jeudis de chaque mois en Mairie, avec Madame ROPERT sur R.V. au 02 99 73 05 69

◆ MAISON DE L'EMPLOI

3 rue de la Mairie à Combourg

Tél. : 02 23 16 45 45

lundi au vendredi : 8h15 - 12h00

lundi et mercredi : 13h00 - 17h15

mardi : 14h30 - 17h15

vendredi : 13h00 - 16h30

◆ PÔLE EMPLOI (ASSEDIC-ANPE)

Tél. : 39 49 - pole-emploi.fr

◆ MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT-MALO

Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Tél. : 02 99 82 86 00

Permanence à Tinténiac (sur rendez-vous).

◆ ESPACE ENTREPRISES (Création ou reprise d'entreprises)

Renseignements : 02 23 16 46 46

◆ CPAM (Sécurité sociale)

M. OILLIC (sans RdV) :

- Mairie de Combourg

tous les mercredis de 14 h à 15 h 30

- Mairie de Tinténiac

tous les mercredis de 9 h à 10 h30

Depuis le 1er janvier 2010, les permanences de St-Pierre, St-Domineuc, Hédé et Bécherel sont supprimées.

◆ CRAM (Retraite Générale)

sur rendez-vous au : 0 821 10 35 35

◆ AIDES AUX RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

Renseignements au CDAS de Combourg

Tél. : 02 99 73 05 69

◆ MSA

mercredi matin : 9h /12h à Tinténiac

◆ CICAS

(Retraite complémentaire des salariés) uniquement sur rendez-vous en Mairie de Combourg. Tél. : 0 820 200 075

◆ ADMR

Avenue des Trente à Tinténiac

Tél. : 02 99 68 06 57.

◆ CAF

Permanences au CDAS de Combourg sans RdV tous les lundis de 9 h à 12 h30 et de 14 h à 16 h (sauf pendant les vacances scolaires) 02 99 73 05 69.

◆ CONSEILLÈRE CONJUGALE (Mme Peignard)

Permanence au CDAS de Combourg au 02 99 73 05 69.

Elle intervient sur RdV pour les situations de couple. Les entretiens sont gratuits et anonymes.

◆ CENTRE DE PLANIFICATION

Permanence au CDAS de Combourg sur RdV au 02 99 73 05 69.

Un médecin assure des consultations médicales anonymes et gratuites.

LOGEMENT

◆ PACT ARIM

22 rue Poulain Duparc à Rennes

Tél. : 02 99 79 51 32

◆ ADIL

Conseil complet sur le logement (financement, fiscalité, contrats, locations...)

Permanence à Tinténiac (Mairie) le 2ème-jeudi du mois de 13h 30 à 15 h.

02 99 78 27 27

◆ ARCHITECTE CONSEIL

M. Roch de Crevoisier

Renseignements au Conseil Général

02 99 02 20 59

ACTES D'ÉTAT CIVIL

DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX DOCUMENTS D'ÉTAT-CIVIL LORS DU DÉPÔT DES DOSSIERS DE CARTES D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORTS

Depuis le 1er janvier 2007, votre mairie assure, à votre place, la demande des copies intégrales d'acte d'état civil auprès de la commune de votre lieu de naissance.

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Compte tenu du nombre croissant de dossiers à traiter, le délai d'obtention d'une carte d'identité est à ce jour de 6 à 8 semaines. Merci d'anticiper vos démarches.

Infos utiles...

DÉCHETTERIE DE TINTÉNIAC

Route de Bazouges-sous-Hédé

Direction L.P. BÉL-AIR - 02 99 68 16 03

Heures d'ouverture :

Tous les jours de 13h 30 à 17h 30,

samedi de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h 30.

Merci de respecter ces horaires

TRI SÉLECTIF (SACS JAUNES)

Ramassage des sacs tous les lundis des semaines paires.

Attention... les points de tri (entrée du Stade et route d'Évran) seront désormais habilités à ne recevoir que du verre.

Se protéger contre les cambriolages

Pour prévenir les cambriolages, la gendarmerie multiplie ses patrouilles.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

Efforcez-vous à décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

LES MESURES A PRENDRE.

- Fermez à clés les portails et portes d'accès à votre propriété.
- Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, blindage...) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.
- Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet (renforcé), elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec vidéoprotection si nécessaire.
- Éclairez votre jardin en réalisant un détecteur de présence.
- Ne laissez pas d'échelles ou échafaudage entreposés à proximité.
- Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler.
- N'utilisez pas « les cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur et notez les numéros de série.

PENDANT VOTRE ABSENCE

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de vos proches, votre date de retour...
- Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre).
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.

LES REFLEXES A ADOPTER.

Dissimulez tout ce pourrait tenter un cambrioleur (bijoux, argent, chéquier, cartes de crédit et code confidentiel...).

Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.

Conservez vos clés de véhicules en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.

Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs.

- Si des individus prétendent être des agents de l'État (policiers, agents des eaux...), demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (en cas de doute, composez le 17).

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.

Tous au numérique

PASSAGE À LA TÉLÉ TOUT NUMÉRIQUE POUR LA RÉGION BRETAGNE : 8 JUIN 2010

A cette date, chaque foyer de la région Bretagne doit être doté d'un mode de réception numérique, sinon il ne recevra plus la télévision !

Chaque foyer qui souhaitera bénéficier de la télévision gratuite devra s'assurer que son installation télévisuelle peut recevoir la télévision numérique soit par l'antenne « râteau » TNT, soit par le satellite. Le plus souvent un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit.

L'intérêt de ce nouveau dispositif est conséquent :

- La télé numérique, c'est presque 18 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales
- Le signal analogique de télévision est très consommateur de fréquences.

Sa disparition va libérer de nouvelles fréquences qui pourront être utilisées à d'autres usages :

- Le haut débit mobile pour accéder à Internet
 - L'amélioration de la réception du téléphone portable dans tous les lieux
 - Les liaisons avec les services d'urgence.
- De plus, la coexistence actuelle avec l'analogique nuit à la qualité de la réception.

Vous serez très largement informés par les médias dès le début de l'année 2010.



La protection des personnes contre les chiens dangereux

La réglementation impose aux propriétaires de chiens des deux catégories de les faire tatouer, vacciner contre la rage, les déclarer en mairie, avoir une responsabilité civile. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure dans les lieux publics.

Les chiens de catégorie 1 doivent être stérilisés. De lourdes sanctions sont prévues en cas de non-respect de la réglementation. De plus, depuis la loi du 20 juin 2008, les propriétaires des chiens de première et de deuxième catégorie devront obtenir un " permis de détention " délivré par le maire de la commune où ils résident avant le 31 décembre 2009. Le permis de détention est subordonné à la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation sera sanctionnée par une « attestation d'aptitude ». Par ailleurs, le propriétaire est tenu, lorsque le chien est âgé de moins de douze mois, de le soumettre à l'évaluation comportementale. Lorsque le chien n'a pas

atteint l'âge auquel cette évaluation doit être réalisée, (c'est-à-dire de la naissance à huit mois), il est délivré à son propriétaire ou son détenteur un permis provisoire. La liste des 9 vétérinaires du département habilités est consultable en mairie.

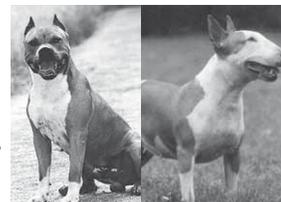
Rappels des sanctions principales

- Acquisition, cession, importation d'un chien de lère catégorie : 6 mois de prison et 150 000 € d'amende ;
- Absence de déclaration en mairie : 750 € d'amende ;
- Non-vaccination antirabique, non-assurance : 450 € ;
- Non-tenu en laisse et sans muselière : 150 € ;
- Non-stérilisation des chiens de lère catégorie : 6 mois de prison et 15 000 € d'amende ; ...

Chiens d'attaque (1ère catégorie) : Pit-bull, Boerbull



Chiens de défense (2ème catégorie) : Staffordshire bull-terrier, Rottweiler, Tosa-inu, American-Staffordshire terrier



Revue de presse

Articles parus dans le journal Ouest-France

Nathalie Quélin à l'Agence postale communale

Depuis le 1^{er} septembre, une Agence postale communale a ouvert ses portes. Contrairement à l'annonce faite dans Ouest-France du 29 août, ce n'est pas à la mairie que se fait l'accueil du public, mais dans les locaux de l'ancien bureau de poste.

L'Agence Postale communale est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h.



Pleugueneuc

Les habitants invités à découvrir les archives municipales

Les archives municipales n'avaient jamais été classées. Une lourde tâche à laquelle s'est attelé Christophe Quentin, archiviste, pendant deux mois. Trois cents boîtes ignifugées et inactives (pour conserver les documents à l'abri du feu et de la lumière) ont pris place au premier étage de la mairie. On y trouve, soigneusement classés, les documents accumulés depuis des décennies.

L'historique de l'école

Il ne reste aujourd'hui plus que 25 mètres linéaires d'archives au lieu de 35 mètres avant le passage de l'archiviste. « Les archives font partie du patrimoine communal. Les documents que j'ai l'occasion de classer sont autant de sources d'enseignement. » Parmi les nombreux papiers, l'archiviste a eu de belles surprises. Il a redécouvert le registre des bannières (publication des bans) depuis 1793. Également des documents sur la construction et l'entretien de l'école actuelle, de 1900 à nos jours. « Nous disposons de l'historique de l'école au complet. Depuis le XIX^e siècle, les élus ont toujours montré leur attachement aux valeurs laïques. Cela se ressent au travers des documents. » Il cite, par ailleurs, d'anciens fonds très complets aux guais : la liste des prisonniers de guerre pendant la seconde guerre mondiale,



André Blanchard, maire, Christophe Quentin, archiviste, Gwenaëlle Carudel, secrétaire et Anne-Marie Goussé, secrétaire générale, devant les nouvelles boîtes d'archives inactives et ignifugées.

les chemins vicinaux toujours d'actualité), les factures à partir des années 30 (vie commerciale de l'époque), les registres paroissiaux (reversés aux Archives départementales), le cadastre napoléonien de 1835, les différents registres tels que ceux des pigeons voyageurs et des « tueries - registre des abattoirs.

Une taxe municipale sur les chiens, instaurée au XIX^e siècle signalant le nom des propriétaires, la race et l'âge de l'animal étonne de nos jours. « Historien de formation, je m'attache à l'histoire locale des gens, souvent émouvante. L'arrivée de l'eau potable et de l'électricité marque des changements importants dans la société. »

Vendredi 13, à 20 h, à la salle multifonctions, réunion publique animée par Christophe Quentin. Toute la population y est conviée. Entrée libre.

Randonnée Arc'Iris
La section rando Arc-Iris organise une randonnée le dimanche 15, à Saint-Marcan, «le balcon de la baie». Départ à 9 h, mairie. Tel 02 99 69 49 22.

Les élus et associatifs inquiets des restrictions budgétaires

À quelques jours de Noël, les deux conseillers généraux de la Bretagne Romantique, André Lefeuvre (Tinténiac) et Marie-Thérèse Sauvé (Combourg) ont organisé une réunion sur les conséquences financières liées aux réformes de la fiscalité locale. Une bonne centaine de personnes, élus et associatifs, ont répondu à l'invitation.

L'essentiel de la réunion a été assuré par Clément Théaudin, vice-président du conseil général chargé des finances. Chiffres à l'appui, il a clairement présenté ce qui attendait les associations et les communes. L'investissement du département va chuter de plus de 18 % dès 2010. « Moins 20 % pour toutes les associations. » Pour ce qui concerne le contrat de territoire « on est dans l'expectative ne connaissant rien de 2011 ; on verra au second semestre 2010. »

Louis Lescouar'h (kayak de Saint-Domineuc) s'inquiète pour les activités en charge du transport pour les activités nautiques des scolaires. Réponse : « On supprime ; on n'a pas la compétence écoles. Le courage politique, c'est d'aller le dire aux gens. On ne peut pas remplacer l'État. »

Clément Théaudin a pris l'exemple des coupons sport où la participation



Une bonne centaine d'élus et associatifs ont assisté à la réunion.

de l'État est passée de 100 % à 0 % en quelques années.

Henri Guéroc, maire de Saint-Thual, s'inquiète de la prise en charge du transport des enfants pour le regroupement pédagogique avec La Baus-saine.

Pour le moment, la décision n'est pas prise : réponse en janvier. Alain Billon, président du SIVU Anim'6, pose la question des emplois partagés.

Réponse d'André Lefeuvre : « Quand le département est strictement engagé, il honorera sa signature. »

Deux remarques parmi d'autres illustrent l'état d'esprit des élus. Celle d'Evelynne Simon-Glory (maire de Pledard) : « Qu'est-ce qu'il reste du Département ? » et celle de Michel Fraboulet (maire de Saint-Domineuc) : « On se pose des questions ? »

Pleugueneuc

La maison de retraite rencontre le centre de loisirs



S'il pleuvait dehors, il y avait un peu de soleil jeudi 23 dans la maison de retraite qui regorgeait de rires d'enfants.

Le directeur de la Marpa et Anaïs, jeune stagiaire, au foyer logement puis au centre de loisirs, ont organisé une rencontre intergénération. Les participants ont joué aux dominos, mikado

géant, chanté et pris le goûter ensemble.

« Je suis ici depuis quatre ans et c'est la première fois que des enfants nous rendent visite, dit Monique Lemaréchal. C'est agréable, c'est une bonne occupation, ils sont marrants. »

Polémique autour de la remise en eau de l'ancien lit du Linon



Le syndicat intercommunal du bassin du Linon a convié des riviérains à une réunion d'information et d'échange concernant le projet de remise en eau de l'ancien lit du Linon, à La Lande Besnard, entre les communes de Pleugueneuc et de Saint-Domineuc. L'enjeu de ce projet est d'atteindre les objectifs fixés par la DCE (directive-cadre européenne sur l'eau), pour une meilleure qualité de l'eau, en 2015 et 2021 en ce qui concerne le Linon.

Les détracteurs du projet ont obtenu un report de la décision et une nouvelle étude sur le terrain. André Blanchard, maire, qui n'est pas délégué du syndicat, n'avait pas connaissance de tous les éléments, lors de l'enquête publique. Il ne s'agissait pour lui que de réhabiliter et aménager le ruisseau. Il s'inquiète désormais du coût de l'opération.

En attente d'une nouvelle décision

Luc Gallia, riverain exploitant, a fait part de ses inquiétudes et regrette, comme beaucoup, de ne pas avoir été informé personnellement de cette décision : « Je fais patre mes vaches dans les prés [jouant cette rivière et je le fais passer sur un pont pour



Les propriétaires de La Lande Besnard, inquiets du devenir de leurs prairies et de leur bétail, se rendent sur place avec les élus et les professionnels de l'eau et des rivières.

aller dans un champ de l'autre côté. Que va-t-il en advenir ? » Pour Marc Boudou, « Dévier l'eau va poser des problèmes en amont. Les alluvions des inondations plus importantes que celles qui surviennent déjà tous les hivers. »

Marc Lobastard, chargé d'étude de la cellule eau à la DDA (Direction

départementale de l'agriculture), a défendu, avec véhémence, le projet qui, selon lui, verra le jour quoi qu'il en soit.

Les propriétaires de parcelles, invités à aller sur le terrain pour analyser la situation sur place, ont fait remarquer qu'un certain nombre de paramètres n'avaient pas été pris en compte. Dans une parcelle, l'ancien

ruisseau est totalement bouché sur une grande longueur. Le devis d'intervention ne peut en aucun cas être respecté puisqu'une seule heure de tracto-pelle avait été prévue. André Lefeuvre, président du syndicat, a conclu : « Nous allons nous ressaisir du dossier. Une nouvelle décision sera prise avec les nouveaux éléments apportés. »

Noémie Teulier a fêté ses 100 ans

Entourée d'un grand nombre d'amis, Noémie Teulier a fêté ses 100 ans à la Marpa. Elle est née le 26 novembre 1909 à Pont-Lévéque dans le Calvados et vit à Pleugueneuc depuis 1958. C'est avec beaucoup d'émotion qu'André Blanchard, maire, a retracé la vie de son amie Mimie, comme il l'appelle : « Vous êtes toujours gaie et coquette, un véritable rayon de soleil. »

André Blanchard a profité de cette occasion pour parler des difficultés que rencontre la maison de retraite qui compte 8 nonagénaires et désormais une centenaire. La structure est vieillissante et la seule solution proposée est un passage en Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui majorerait les coûts de fonctionnement et par là même une augmentation



Noémie Teulier, centenaire gaie et coquette avec André Blanchard, maire.

des tarifs d'hébergement. Les élus locaux, le président de la structure et son directeur continuent de défendre la résidence qui se veut familiale et accueillante.

Parents d'élèves

Le 22 septembre a eu lieu l'assemblée générale à l'école.

Le conseil d'administration a élu les responsables du groupement le 29 septembre :

Présidente : Laurence GASCOIN
 Vice-Présidente : Marie BERTHELOT
 Secrétaire : Carine DEBIERE
 Trésorière : Géraldine HOVELAQUE
 Membres : Olivier LEBAS, Christine OTTENIN, Yovenn ROYER et Mélinda SUAREZ.

Le 18 décembre a eu lieu le 8ème marché de Noël. Les mauvaises conditions météorologiques en ont fortement compromis le bon déroulement. Certains exposants n'ont pu se déplacer. Il semble qu'il en ait été de même pour certains parents.

Parents, familles, sympathisants de l'école, venez nombreux lors de nos prochaines manifestations, afin que nous puissions continuer à soutenir financièrement tous les projets engagés pour nos enfants (sorties, visites, piscine, achats divers, etc).

Le 14 février est organisé un bal à la salle multifonction, avec l'orchestre DILEME, de 14h30 à 19h.

Suivront : - Le vide-greniers le 23 mai
 - La fête de l'école le 20 juin

Nous remercions très sincèrement les bénévoles, le personnel communal qui nous aident et contribuent à la réussite de nos manifestations.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.
 Laurence GASCOIN

« Ille » sera Demain

L'association « Ille » sera Demain vous souhaite une excellente année 2010.

L'année 2009 faisait revivre les Virades de l'Espoir à Pleugueneuc. Pour sa 3ème édition ce fut un succès comme les précédentes, avec un résultat net de 20 750 euros, remis à l'association « Vaincre la mucoviscidose ».

Nous tenons à remercier tous nos partenaires publics et privés, la Municipalité de Pleugueneuc, ainsi que l'ensemble des bénévoles ralliés à cette cause, car sans vous rien ne serait possible.

Ce résultat est votre résultat.

PROGRAMME 2010 DE L'ASSOCIATION :

■ Samedi 10 avril :
 notre sortie annuelle en car

Notez cette date dans vos agendas.



Les enfants avant tout

« MARCHÉ AVANT TOUT »



Malgré un temps mi-figue, mi-raisin en début de journée, le soleil a brillé sur notre commune le 20 septembre.

Les stands pour enfants ont été rapidement dévalisés par des petites têtes blondes et noires pour la plus grande joie des enfants des orphelinats d'Ethiopie, du Rwanda et d'ailleurs.

Malgré un nombre de participants moins important que l'année dernière la journée a connu un vif succès grâce à des dons plus généreux.

L'association remercie vivement la municipalité de lui prêter gracieusement les locaux, ainsi que les bénévoles de Pleugueneuc qui ne font pas partie de l'association.

Club de l'Amitié

CALENDRIER DES ACTIVITÉS EN 2010

- Samedi 13 mars 12h30 : **choucroute** (restaurant Antre Terre et Mer)
- Mardi 27 avril : **repas spectacle** à Tinténac
- Vendredi 11 juin : **journée animation** au Club avec repas et chanteur de variété
- Samedi 19 juin : **repas (tête de veau)** à La Drolonerie
- Jeudi 24 juin : **concours de pétanque** à Pleugueneuc
- Mardi 27 juillet : **repas galettes-saucisses** et fermeture du club
- Dimanche 5 septembre : **bal du Club** avec l'orchestre Galaxie et enregistrement d'un DVD
- Mardi 7 septembre : **prise du Club**
- Lundi 13 septembre : **départ du voyage en Crète**
- Jeudi 7 octobre : **repas Club de l'Amitié**
- Décembre (date à fixer) : **voyage de fin d'année avec spectacle**

Les élus M.S.A. des Cantons Bécherel et Tinténac organisent :

Mal-être, état dépressif, idées noires... Parlons-en ensemble !

Une réunion d'information et d'échanges sur le mal-être avec la participation de :

- M. Jean-Alain LE FOLL, Médecin psychiatre, chef de service en Centre Hospitalier,
- M. Marc LETESSIER, praticien hospitalier,
- M. Jean-Luc CHEVALIER, psychologue,
- Mme Marie-Thérèse PEPION, Présidente Association « Lueur d'espoir ».

Soirée-débat gratuite et ouverte à tous

Mercredi 3 février 2010
 à 20h 15
 Espace Ile-et-Donac
 TINTENIAC



Gymnastique d'entretien

Depuis début septembre, les séances ont repris avec la même animatrice que la saison dernière, Laure.

Le cours a lieu tous les mercredis de 20h30 à 21h30 à la salle omnisport.

Nous accueillons les dames et les messieurs de toutes les générations. Les inscriptions sont toujours possibles.

Bonne et heureuse année 2010, qu'elle vous apporte Santé, Joie et Bonheur.

Nathalie Nivole

JS Pleugueneuc Basket

À l'occasion de cette nouvelle année, je vous présente tous mes bons vœux pour 2010, et vous souhaite à tous une très bonne santé, afin de continuer à faire du sport.

Le club de Basket compte environ 60 licenciés :

- des babys (4 à 6 ans) qui ont une séance le samedi matin de 10h30 à 12h00. Initiations au basket sous forme de jeux, ateliers, matériel adapté à la petite enfance. Il est toujours possible de s'inscrire pour le 1er semestre 2010, 3 séances de découverte offertes.

- une équipe de mini-poussins (7 à 8 ans)
- une équipe de mini-poussines
- une équipe de poussins (9 à 10 ans)
- deux équipes de poussines

Nos autres joueurs évoluent avec l'Union des basketteurs du Linon qui regroupe les clubs de Meillac et de Pleugueneuc.

- une équipe de benjamins (11 et 12 ans)
- une équipe de benjamines
- une équipe de minimes filles (13 et 14 ans)
- une équipe de cadettes (15 et 17 ans)

La première partie de championnat est terminée. De nouveaux calendriers des rencontres vont nous être communiqués début janvier pour la deuxième phase du championnat qui va commencer vers la mi-janvier. Les rencontres se disputent tous les samedis après-midi. Vous pouvez passer à la salle omnisport, la porte est grande ouverte.

Je vous souhaite encore une bonne et heureuse année 2010 et vous rappelle que le club organise un **repas le 27 février** et que nous comptons sur votre présence.

Nathalie Nivole

Club de foot

Comme à cette période de l'année, le bulletin municipal apparaît.

C'est un moment que tout le monde attend, pour nous, c'est « la trêve hivernale » !

Les deux équipes n'ont pas joué depuis 5 week-ends (en raison de la météo). Ça commence à faire long car nous étions bien partis pour ce début de saison !

Il y a beaucoup de départs et peu d'arrivées dans le Club mais nous faisons avec les aléas du football.

Je vous souhaite à toutes et à tous une heureuse année et je tiens à remercier les Municipalités de Pleugueneuc et de Plesder pour leur soutien.

Réservez votre soirée du samedi 13 février à Plesder (soirée choucroute) !

Contact : 06 10 98 48 76.

Le Président, Jérôme Gillet



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010

FÉVRIER

- Vendredi 5 : **concert du SIM** (Jazz Manouche) *salle multifonction*
- Dimanche 7 : **Repas** par les CATM *salle multifonction*
- Dimanche 14 : **Randonnée Arc'Iris** « L'estuaire du Frémur » à Lancieux (22)
- Dimanche 14 : **Bal** organisé par l'Association des Parents d'élèves - *salle multifonction*
- Dimanche 21 : **Bal** organisé par CATM de Bonnemain - *salle multifonction*
- Samedi 27 : Soirée - **Repas** organisé par JS-Basket *salle multifonction*

MARS

- Dimanche 7 : **Bal avec Jérôme Robert** *salle multifonction*
- Dimanche 14 : **Randonnée Arc'Iris** « Balcons et vallons du Minihic » - *Le Minihic* (22)
- Dimanche 14 : **Élections régionales** (1er tour)
- Dimanche 21 : **Élections régionales** (2ème tour)
- Dimanche 28 : **Bal « Tendance »** organisé par CATM de Bonnemain - *salle multifonction*

AVRIL

- Dimanche 4 : **Bal avec Alexandre Monnier** par les CATM de Bonnemain - *salle multifonction*
 - Samedi 10 : **Sortie annuelle en car** association « Ille » sera demain
 - Dimanche 11 : **Randonnée Arc'Iris** « Le littoral de Saint-Briac » - *Saint-Briac* (35)
 - Samedi 17 : **Repas** par l'ACCA - *salle multifonction*
- ### MAI
- Samedi 8 : **Cérémonie** au Monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur
 - Dimanche 9 : **Randonnée Arc'Iris** « Pierres sculptées et fleuries » - *Saint-Juvat* (22)
 - Dimanche 23 : **Fête de la Pentecôte** (cours organisées par le Foyer Laïc et Vide-greniers par l'Association Parents d'élèves)
 - Dimanche 30 : **Bal** organisé par « Spondy danse »

JUIN

- Vendredi 11 : **journée animation avec repas et chanteur de variété** - Club de l'amitié
- Dimanche 13 : **Randonnée Arc'Iris** Circuit de « Beaulieu » - *Languédias* (22)
- Dimanche 20 : **Fête de l'école**
- Jeudi 24 : **Concours de pétanque** - ClubAmitié

JUILLET

- Mercredi 14 : **Bal et feu d'artifice**
- Mardi 27 : **Repas Galette-saucisse** - ClubAmitié

AOÛT

- Jeudi 5 : **Bal** par l'association « Spondy danse »
- Dimanche 22 : **Repas des classes 0** *salle multifonction* - photo place de la mairie

SEPTEMBRE

- Dimanche 5 : **Bal** Club de l'Amitié « Galaxie » avec enregistrement DVD - *salle multifonction*
- Dimanche 12 : **Randonnée Arc'Iris** circuit des deux pointes « Cap Fréhel - Fort La Latte »

OCTOBRE

- Dimanche 3 : **Bal** avec Emmanuel Rolland par CATM de Bonnemain - *salle multifonction*
- Dimanche 17 : **Bal** avec Alexandre Monnier par CATM de Bonnemain - *salle multifonction*
- Dimanche 31 : **Bal** par CATM de Bonnemain *salle multifonction*

NOVEMBRE

- Samedi 27 : **Repas** par l'ACCA - *salle multifonction*

DÉCEMBRE

- Dimanche 5 : **Bal** organisé par les Amis du vélo de Tressignaux - *salle multifonction*
- Dimanche 12 : **Repas du CCAS** - *salle multifonction*
- Mercredi 22 : **Marché de Noël** à partir de 14 h organisé par les Parents d'élèves et la Municipalité
- Vendredi 31 : **Bal de la Saint-Sylvestre** organisé par la Municipalité - *salle multifonction*

Images 2009



Entourée d'amis, Noémie a soufflé ses bougies.

Centenaire :

Fin Novembre 2009 Noémie Teulier a fêté ses 100 ans à la MARPA de Pleugueneuc.



M. le Maire a félicité Noémie pour sa gaieté et sa fraîcheur.



Repas CCAS :

Le 13 décembre 120 convives étaient réunis dans une ambiance très conviviale.



Marché de Noël :



Spectacle de Noël pour les enfants de l'école



Images 2009

Cérémonie du 11 novembre :

La foule était nombreuse, en ce jour du 11 novembre, autour du monument aux morts, avec la participation de 60 enfants dont 8 ont lu le message de notre Fédération. M. le Maire a lu le message de notre Secrétaire d'Etat.

Le Président, Michel Yris, a remercié les enfants « Vous avez apporté beaucoup à cette cérémonie du Souvenir. Qui mieux que vous peut le faire. C'est le plus bel exemple de mémoire., sans oublier le dévouement du directeur de l'école ».

CATM Pleugueneuc



Classes 9

Une belle journée de retrouvailles dans une ambiance conviviale



De bas en haut, de gauche à droite

- **Rang 1 :** Nicolas THIAUX, Quentin DESBROUSSES, Kévin GILLET, Clément SIMON, Océane VERGER, Romane SIMON, Erwan SALMON
- **Rang 2 :** Karl SKUDLABSKI et Ziha LEMARIÉ, Noémie TEULIER, André BLANCHARD et Arthur MORILLON-GAUBERT, Marcel MARCHAND, Jules DUPONT
- **Rang 3 :** Fabien LABBÉ, Yvette JOLIVET, Jeanine DAUCÉ - DAVID, Louise CHAUVIN - JAMBON, René MARCHAND, Yvette LAUNAY - AUBERT, François LAROCHE, Marie-Anne DENIS-DUPONT, Francis CHRÉTIEN, Pierre ERUSSARD, Madeleine DESAIZE - POIRIER, Albert PINAULT, Jeannine FROTIN - BEAUTÉ, Catherine RIOU et Yanis LAFFICHER, Sylvain ABRAHAM.
- **Rang 4 :** Jeannick CHAILLOT - GAREL, Maria DESAIZE - PAIN, Germain HOULBERT, René RENAULT, Henri PRESCHOUX, Marie NIVOL - TELLIER, Jacqueline MAZURIER, Jean-Pierre RENAULT, Annick BODIN - QUÉBRIAC, Marcel HAREL, Monique BODIN - ROLLAND, Marguerite RÉMOND-GROETZ.
- **Rang 5 :** Marie-Annick CHRÉTIEN - LABBÉ, Philippe POUGIN, ?, Pascal THOMAS, Rémy AUBERT, Chantal DESHAYES-MORIN, François RÉGEARD, Régine QUÉBRIAC-PEUVREL, Yann LE ROUX, Ionna GILLET-LEVÊQUE.
- **Rang 6 :** Michèle SIGNOR, Géraldine BEAUTÉ-ERMEL, Stéphane DESAIZE, Fabienne CHAUVEL, Corinne BESSIN-SIMON, Lydie TERRE-CROQUISON, Elizabeth GURY-OBERTHUR, Roselyne PINAULT-SABLÉ, Jacqueline PIRON-GÉNÉREL, Annie PAIN, Roseline ROLLAND, Stéphanie PINAULT, Anne-Marie DESHAYES.
- **Rang 7 :** Morgane CHOUIN, Flavien LEFEBVRE, Elise MANCHON, Maxime PEUVREL, Francelyne MONTIGNÉ.